

Décision : mairie de Ville-Marie

Chronique du 24 avril 2024

Nous apprenions la semaine dernière que l'administration Plante avait pris sa décision concernant l'élection par la seule population locale du maire de Ville-Marie... comme c'est déjà le cas dans les 18 autres arrondissements de Montréal :

- C'est non. À l'élection de l'an prochain (2025), l'élu/élue à la mairie de Montréal continuera de servir également à titre de maire/mairesse de Ville-Marie.

Pourtant, une consultation pilotée par l'Institut du nouveau monde (INM), mandaté à cette fin par la Ville, avait révélé que **93 %** des répondants souhaitaient élire directement leur maire¹. Le taux est élevé, bien qu'il y ait lieu de questionner la représentativité des répondants considérant, d'une part, qu'il s'agissait d'un sondage par internet et, d'autre part, sachant le peu d'intérêt que suscite l'élection municipale à Montréal, et tout particulièrement dans l'arrondissement Ville-Marie, comme on le verra plus loin.

Je suis d'accord avec cette décision de l'administration Plante. Voyons pourquoi.

Un peu d'histoire

Jusqu'à 2002, il n'y avait toujours eu qu'un maire à Montréal. Le chambardement de 2002 – fusions, défusions, confusion – a vu la création des arrondissements. Il n'y avait toujours qu'un maire unique, mais cette fois sur l'île de Montréal en entier : pas moins de 27 maires de municipalités jusque-là indépendantes avaient disparu. Suite aux défusions, les 19 arrondissements de Montréal ont chacun élu un maire, auquel s'est ajouté le maire de la Ville elle-même, plus un maire pour chacune des 15 villes recréées. Depuis 2010 (élection de 2009), le total a été ramené à 34 puisque le maire de Montréal exerce également la mairie de l'arrondissement Ville-Marie. Résumons :

- Avant 2002 : 28 maires sur l'île de Montréal
- 2002 à 2005 : 1 maire unique sur l'ensemble de l'île de Montréal
- 2006 à 2009 : 35 maires sur l'île de Montréal
- Depuis 2010 : 34 maires sur l'île de Montréal

Au fait, entre 1 seul et 35 maires pour Montréal, c'est quoi le meilleur chiffre ?

À l'élection de 2005, Benoît Labonté fut candidat à la mairie de Ville-Marie pour le parti Union Montréal de Gérard Tremblay. Une concurrence a vite fait d'apparaître entre ces deux hommes, ce qui, en 2007, a conduit M. Labonté à démissionner d'Union Montréal

¹ INM, *Consultation sur la structure électorale de l'arrondissement Ville-Marie*, 24 février 2023.

pour siéger comme indépendant au conseil de Ville. Il a ensuite ajouté l'insulte à l'injure en devenant chef de Vision Montréal, l'Opposition officielle. Durant deux longues années, j'ai assisté à une guerre de tous les instants entre Gérald Tremblay et Benoît Labonté.

Et le centre-ville dans tout cela ? C'est simple : Gérald Tremblay bloquait toutes les initiatives de Benoît Labonté, lequel le lui rendait bien en bloquant toutes les siennes. Le centre-ville avait ainsi été ramené à une vulgaire pomme de discorde entre deux égos surdimensionnés.

Gérald Tremblay s'est alors adressé au Gouvernement du Québec pour que cette situation hautement préjudiciable au caractère indéniablement stratégique du centre-ville de Montréal, et par extension du Québec entier, soit dénouée. Il en a résulté ce que nous connaissons depuis l'élection de novembre 2009 :

- Le maire de Montréal exerce également la mairie de Ville-Marie;
- Les électeurs locaux des trois districts qui composent cet arrondissement élisent chacun un conseiller d'arrondissement;
- Pour assurer le maire d'avoir gain de cause au conseil d'arrondissement, celui-ci désigne deux autres conseillers choisis parmi les élus siégeant au conseil de Ville;
- Le conseil de l'arrondissement Ville-Marie est donc composé de six personnes, la voix prépondérante du maire l'assurant de ne jamais faire face à une impasse.

À propos du déficit démocratique

L'un des arguments que l'on entend le plus souvent quant aux conséquences du « déficit démocratique » dont souffrirait l'électorat de Ville-Marie est que le taux de participation aux élections municipales y serait le plus faible parmi tous les arrondissements de Montréal. Vérifions cette assertion.

Taux de participation aux trois dernières élections municipales à Montréal

	Montréal	Ville-Marie	Participation plus faible que dans Ville-Marie				
			St-Léonard	St-Laurent	Pierrefonds	Mtl-Nord	LaSalle
2013	43,4%	38,6%	37,3%	35,8%	34,8%	38,4%	
2017	42,4%	36,7%		32,2%	36,5%	35,4%	
2021	38,3%	34,0%	32,7%	29,0%	30,1%	33,5%	30,1%

Il est vrai que la participation électorale est plus faible à Ville-Marie que dans l'ensemble de la ville de Montréal. Cela dit, on trouve à chaque élection plusieurs arrondissements où le vote est inférieur à celui de Ville-Marie.

Il peut exister bien des raisons à la faible participation électorale. À Saint-Léonard, Saint-Laurent et Pierrefonds-Roxboro, cela tient à l'assurance que le « champion local » et son équipe l'emporteront aisément. Ainsi, à la dernière élection, celle de 2021 :

- À Pierrefonds-Roxboro, Jim Beis a récolté 60,6 % du vote à la mairie;
- Michel Bissonnet a fait mieux encore à Saint-Léonard, 64,3 %;

- Cela dit, c'est Alan DeSousa, à Saint-Laurent, qui remporte ici la palme : 69.9 %.

Pourquoi aller voter, si l'on est satisfait de l'administration locale et que l'on ne craint pas pour elle ? Cela dit, d'autres électeurs, tout autant assurés de la victoire de leur parti, choisiront qu'elle soit la plus éclatante possible :

- François Limoge a été élu à la mairie de Rosemont avec un taux de 70,0 %;
- À Anjou, Luis Miranda a fait légèrement mieux, 70,4 %;
- C'est toutefois sur le Plateau que l'on trouve le vrai champion, Luc Raboin, qui s'est attribué pas moins de 74,6 % du vote des électeurs à s'être déplacés.

À Montréal-Nord, c'est probablement la composition ethnique de cet arrondissement qui explique la tendance à moins voter. Dans Ville-Marie, la faiblesse toute relative du vote tient vraisemblablement à l'extrême diversité sociale de l'arrondissement. Quoi qu'il en soit, je ne vois rien là ni ailleurs qui puisse être qualifié de **déficit démocratique**.

Des propositions bancales

Dans son programme de 2017, celui qui conduira à la victoire de Valérie Plante à l'élection de 2021, Projet Montréal s'engageait à « *exiger que le gouvernement du Québec corrige l'iniquité que subissent les citoyens de Ville-Marie* » (La Presse, 19 août 2020).

Par sa décision récente, la mairesse est revenue sur cet engagement. Pour tenter de faire avaler la pilule, son responsable de la démocratie au Comité exécutif, Robert Beaudry, explore la possibilité que le modèle des « conseillers désignés » soit revu, « *afin d'améliorer la représentativité locale* » précise-t-il. Une autre piste serait de retenir l'un des scénarios soumis lors de la consultation pilotée par l'INM, à savoir que deux conseillers plutôt qu'un seul soient élus dans chacun des trois districts de l'arrondissement. Aucune de ces deux avenues ne serait satisfaisante :

- Abolir les « conseillers désignés » ferait courir le risque que le maire de la Ville et de l'arrondissement soit mis en minorité au conseil d'arrondissement;
- Si 6 conseillers locaux siégeaient au conseil d'arrondissement, le maintien de la prépondérance du vote du maire exigerait de porter à 5 le nombre des « conseillers désignés ».

Conclusion

Une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec Louise Harel quand elle dit ne pas souhaiter l'élection d'un maire distinct pour Ville-Marie. Écoutons-la :

« *On peut s'acheter vraiment du trouble à moyen et long terme* »

Citée par La Presse, 16 mars 2023

Plus généralement, pourquoi changerait-on une formule qui fonctionne à mon sens de façon fort satisfaisante depuis déjà presque 14 ans ?